

COMITÉ DE
BRETAGNE
CYCLISME

GUIDE DE COMPÉTITION



**GP DE L'AGGLO
BRIOCHINE**

23 FÉVRIER 2024
Loudéac (Bretagne)

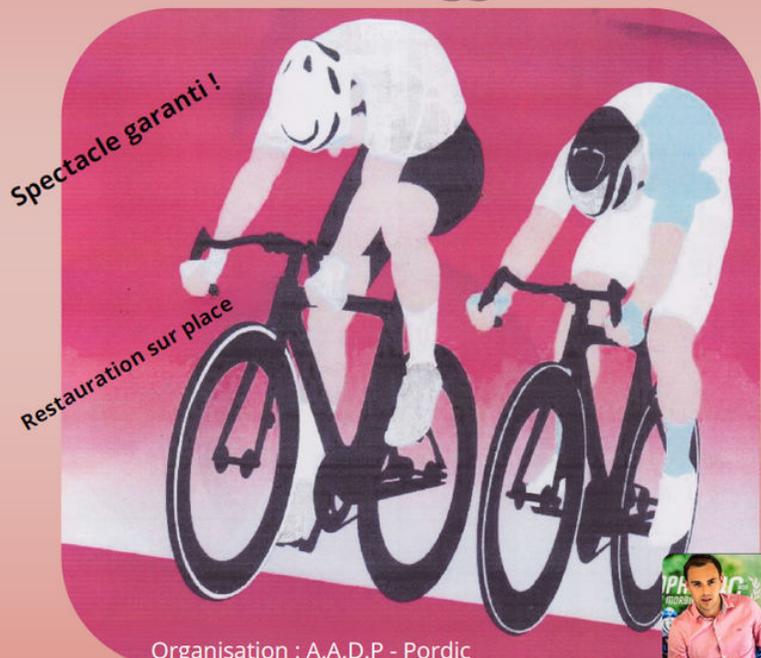
Vendredi 23 février 2024

19 H



23 H

Grand Prix de l'Agglo Briochine



Organisation : A.A.D.P - Pordic



Animateur
Antoine Michelin

Keirin, élimination, scratch et course aux points

U15/U17 G & F - Dames 17+ - Access & Open 3 - Élites et Open 1 & 2

Entrée : 3 €



NOM ÉPREUVE

COMPÉTITION

Site d'accueil	3
Engagements, grilles de prix & catégories	4
Accréditations & permanence	5
Entraînements & horaires du site	6
Logistique	7
Programme sportif (provisoire)	8

INFORMATIONS PRATIQUES

Accès / Plan	9
Billetterie / Restauration / Parking	10
Sécurité / Secours	11

RÈGLEMENTATION FFC

Annexe 1 - Règlementation FFC	13
-------------------------------	----

LE VÉLODROME

PRÉSENTATION DU VÉLODROME HISTORIQUE ET CARACTÉRISTIQUES

- Inauguré en 2023
- Vélodrome de 200m et labelisé Centre de Préparation aux Jeux
- Une capacité en tribunes de 1165 places (dont 500 assises)
- La gestion de l'activité cycliste est confiée au Comité de Bretagne de Cyclisme
- Le Vélodrome accueille le Pôle Espoir Bretagne Endurance

VÉLODROME DE BRETAGNE

Caractéristiques techniques

Vélodrome	Couvert
Longueur	200 mètres
Largeur	6,50 mètres
Angle d'inclinaison max.	46°
Type de revêtement	Pin Nordmann de Suède

ORGANISATEURS

COMITÉ DE BRETAGNE

FISTAHL Julien

Directeur des activités

Tél : 02 57 47 00 00

Email : j.fistahl@ffc-bretagne.com

GILSON Michaël

Coordinateur des activités

Tél : 02 57 47 00 08

Email : m.gilson@ffc-bretagne.com

ORGANISATEUR

A.A.D.P Pordic

Jacques QUÉMARD

Tél : 06.87.51.92.73

Email : jacques.quemard@orange.fr

COMMISSAIRES

Président du Jury : TEFFAINE Patrice

Starter : MARIE Renaud

Juge à l'arrivée : LE TRAOU Régine

Secrétaire : PICOUAYS Quentin

Chronométrateur : RAULT Denis

CHEF DE PISTE

MAUDOUIT Olivier

Comité de Bretagne de Cyclisme

ENGAGEMENTS

Les engagements doivent obligatoirement être fait en ligne sur le site internet de la FFC.

Tarif : U15/U17 6.50€/ coureurs et Élités Open et Access 9 €/coureur

► **Ouverture** : 2 février à 18h (clubs bretons) / 5 février à 12h (clubs hors Bretagne)

► **Clôture** : 20 février à 20h

GRILLE DE PRIX

► **SANS PRIX COUREURS**

LISTE DES CATÉGORIES & ÉPREUVES

Épreuves	U15 HOMMES	U15/U17 FEMMES	U17 HOMMES	U19 ET + FEMMES	OPEN 3/ACCESS HOMMES	ÉLITES/OPEN 1.2 HOMMES
SPRINT						
Keirin			●		●	●
ENDURANCE						
Scratch	●	●		●	●	
Élimination	●	●	●	●	●	●
Course aux points			●			●

ENCADREMENT

Pour chaque licencié, seul un accompagnateur sera autorisé en centre piste.

En fonction des mesures sanitaires du moment, et afin de sécuriser au maximum les acteurs des épreuves, les conditions d'accès au centre piste pourront être renforcées et le nombre d'encadrants revu à la baisse.

ACCÈS CENTRE PISTE

L'accès au centre piste et au quai de déchargement ne sera possible qu'après retrait des accréditations par le responsable d'équipe auprès de la permanence.

PERMANENCE

LIEU & HORAIRE D'OUVERTURE

La permanence, ainsi que la confirmation des partants, se tiendra en centre piste :

**le vendredi 23 février 2023
de 17h à 19h**

Seront alors remis les dossards et les accréditations d'accès sur présentation des licences des coureurs.

Lors des retraits des dossards, les coureurs (ou leur représentant) devront confirmer leur participation à chaque discipline pour toute la durée de l'épreuve.

LIEU & HORAIRE D'OUVERTURE

Le collège des arbitres pourra, s'il le souhaite, organiser une réunion des directeurs sportifs.

DÉPOSE DU MATÉRIEL

Le Vélodrome sera ouvert le jour de l'épreuve à partir de 17h00. L'accès des coureurs et du matériel s'effectuera obligatoirement par l'accès coureur situé au sud du Vélodrome.

ENTRAÎNEMENTS

L'accès à la piste sera possible de 17h à 19h.

La dernière 1/2 heure du créneau sera réservée aux départs arrêtés en blocs pour la discipline et la/les catégorie(s) concernée(s).

Ces créneaux d'entraînements et d'échauffements sont donnés à titre indicatif et pourront être adaptés par le jury des arbitres ou par l'organisation et sous la direction du chef de piste

HORAIRES DU SITE

COUREURS

Le Vélodrome sera ouvert aux coureurs le jour de l'épreuve 2h avant le début de la première épreuve.

La fermeture du Vélodrome aura lieu 30 minutes après la fin de la cérémonie protocolaire.

PUBLIC

Le Vélodrome sera ouvert aux coureurs le jour de l'épreuve 1h avant le début de la première épreuve.

La fermeture du Vélodrome aura lieu 30 minutes après la fin de la cérémonie protocolaire.



RESTAURATION

Aucune restauration n'est prévue pour les coureurs.

Pour le public, une petite restauration type snack sera disponible en buvette à l'intérieur du Vélodrome.

HÉBERGEMENT

Liste des hôtels partenaires à Loudéac :

IBIS BUDGET LOUDÉAC VÉLODROME

3 rue Honoré Michard, 22600 Loudéac

BRIT HOTEL LES VOYAGEURS

10 rue de Cadelac, 22600 Loudéac

02.96.28.00.47 / voyageurs@brithotel.fr

LOGISTIQUE

VESTIAIRES ET DOUCHES

Des vestiaires équipés de douches et d'un sanitaire sont à la disposition des coureurs au sein du Vélodrome (niveau R-1).

CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Le local de contrôle antidopage est situé au sein du Vélodrome. Une signalétique sera mise en place.

ESPACE ÉQUIPES

Un espace dédié aux coureurs sera situé en centre piste. Vous y trouverez notamment :

- tables
- chaises

Horaire de début	Horaire de fin	ÉPREUVES	Programme sportif	Série	Temps série	Durée totale
19h00	19h18	Keirin Open 3/Access Hommes - Qualifications		4	00:04:30	00:18:00
19h10	19h38	Keirin Élités/Open 1.2 Hommes - Qualifications		4	00:04:30	00:18:00
19h38	19h56	Keirin U17 Hommes - Qualifications		4	00:04:30	00:18:00
19h56	20h03	Scratch U15/U17 Femmes - 15trs/3kms		1	00:07:00	00:07:00
20h02	20h10	Scratch U19 et + Femmes - 20trs/4kms		1	00:07:00	00:07:00
20h10	20h17	Scratch U15 Hommes - 20trs/4kms		1	00:07:00	00:07:00
20h17	20h26	Keirin Open3/Access Hommes - demi-finales		2	00:04:30	00:09:00
20h26	20h35	Keirin Élités/Open 1.2 Hommes - demi-finales		2	00:04:30	00:09:00
20h35	20h44	Keirin U17 Hommes - demi-finales		2	00:04:30	00:09:00
20h44	20h52	Élimination U15/U17 Femmes		1	00:08:00	00:08:00
20h52	21h00	Élimination U15 Hommes		1	00:08:00	00:08:00
21h00	21h10	Keirin Open 3/Access Hommes - FINALE		1	00:10:00	00:10:00
21h10	21h20	Keirin U17 Hommes - FINALE		1	00:10:00	00:10:00
21h20	21h30	Keirin Élités/Open 1.2 Hommes - FINALE		1	00:10:00	00:10:00
21h30	21h40	Élimination U19 et + Femmes		1	00:10:00	00:10:00
21h40	21h50	Scratch Open 3/Access Hommes - 60trs/12kms		1	00:10:00	00:10:00
21h50	22h00	Élimination U17 Hommes		1	00:10:00	00:10:00
22h00	22h10	Élimination Élités/Open 1.2 Hommes		1	00:10:00	00:10:00
22h10	22h20	Élimination Open 3/Access Hommes		1	00:10:00	00:10:00
22h20	22h35	Course aux points U17 Hommes - 50trs/10kms / 5 classements		1	00:15:00	00:15:00
22h35	22h55	Course aux points Élités/Open 1.2 Hommes - 80trs/16kms / 8 classements		1	00:20:00	00:20:00
23h00 - CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE						

ACCÈS AU SITE

ADRESSE DU VÉLODROME

18 rue des Livaudières
22600 LOUDEÁC
GPS : 48.18729, -2.75268

TRANSPORTS

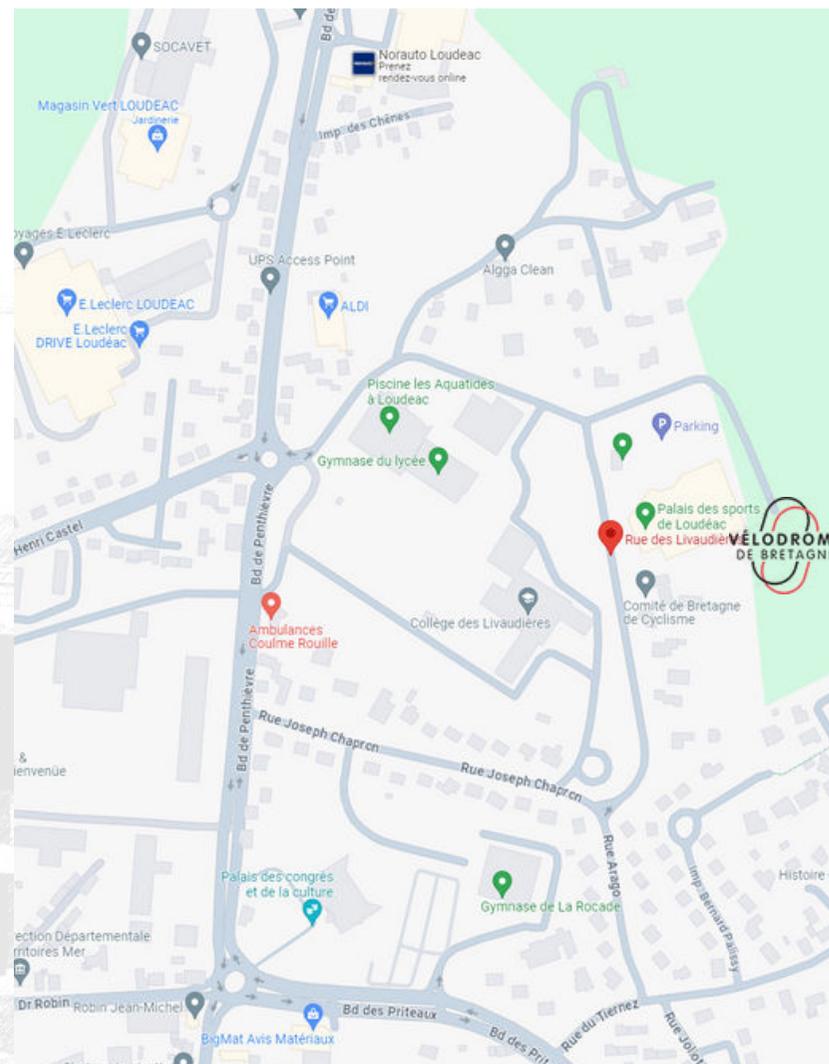
En voiture :

- **N164 en provenance de Rennes ou Châteaulin** : sortie « D700 Loudéac »
- **D700 en provenance de Saint-Brieuc** : au rond-point Triskell, sortie « Loudéac »
- **D700 en provenance de Vannes** : prendre la N164 en direction de Saint-Brieuc puis sortie « D700 Loudéac »

En train :

- **Gare de Saint-Brieuc** : 41 km
- **Gare de Vannes** : 75 km
- **Gare de Rennes** : 92 km

PLAN D'ACCÈS



BILLETTERIE PUBLICS

ENTRÉE PAYANTE

3 € par personne
Sur place

RESTAURATION SUR PLACE

Une petite restauration type snack sera disponible en buvette à l'intérieur du Vélodrome.

PARKING

PARKING COUREURS / ÉQUIPES

Parking « P1 » au Vélodrome 100 places disponibles

PARKING PUBLIC / INVITÉS

Parking « P2 » au Palais des sports : 149 places

Parking « P3 » à la piscine Aquatide : 187 places

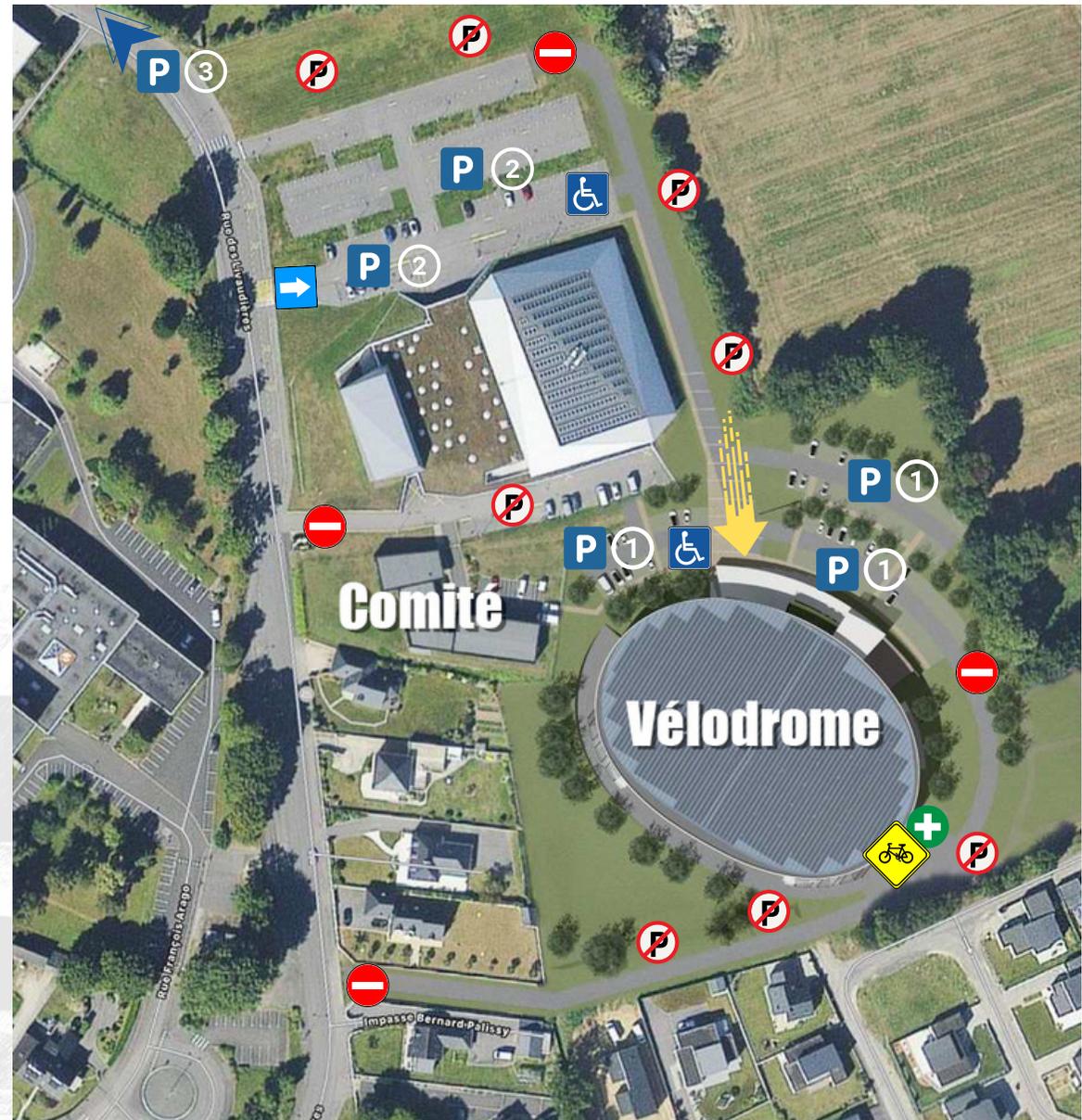
Il est strictement **INTERDIT** de stationner sur les voies d'accès et les espaces verts, merci de stationner **UNIQUEMENT** sur les parkings

 Sens de circulation  Stationnement INTERDIT

 Parking secouristes  Parking coureurs et public

 Parking PMR

 Entrée public  Entrée coureurs / équipes



SÉCURITÉ

Une surveillance est propre à chacun et en aucun cas le Comité de Bretagne de Cyclisme, l'organisateur et le gestionnaire du Vélodrome ne pourront être reconnus responsables des vols ou dégradations qui pourraient être commis sur les parkings, dans les box, à proximité ou dans l'enceinte du Vélodrome.

SECOURS

SECOURISTES SUR PLACE

Bretagne Sécurité Signaleur Officiel

35 Rue Albert Saint-Jalmes 56320 PRIZIAC

CENTRES MÉDICAUX

CENTRE HOSPITALIER DU CENTRE BRETAGNE

Site de Kerio à PONTIVY (56)

02.97.79.00.00

CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-BRIEUC YVES LE FOLL

10 Rue Marcel Proust à SAINT-BRIEUC (22)

02.96.01.71.23

CONTACTS MÉDICAUX

SAMU : 15





COMITÉ DE
BRETAGNE
CYCLISME

ANNEXE 1

Règlementation

RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE

Le contrôle du déroulement des épreuves est placé sous la responsabilité du Président du collège des commissaires avec l'aide du juge-arbitre. Les réclamations seront faites uniquement auprès du Président du collège des commissaires par le chef d'équipe référant à la fin des épreuves.

Le développement maximum autorisé pour toutes les épreuves U15 Hommes est de 6,71m et pour les épreuves U15/U17 Femmes et U17 Hommes est de 7,93m.

Lors des épreuves de vitesse par équipes U15/U17/U19 Femmes et U17/U19 Hommes, les coureurs U15/U17 Femmes et U17 Hommes doivent respecter le développement maximum à 7,93m. Le développement est libre pour les catégories U19 Hommes et Femmes.

La distance de neutralisation pour les épreuves en peloton est 1250m soit 6 tours pour une piste de 200m.

Pour l'épreuve du Keirin, 8 tours, 4 tours derrière moto, 4 tours sans moto.

CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE

Les 3 premiers coureurs ou premières équipes de chaque épreuve doivent se présenter à la cérémonie protocolaire (tenue de coureur réglementaire exigée sans accessoires : lunettes, casquettes, bandana,...etc.).

Pour les épreuves par équipes de vitesse et de poursuite, si un coureur d'une des équipes finalistes a participé à une épreuve, il est, au même titre que ses coéquipiers, invité à participer à la cérémonie protocolaire pour y recevoir la médaille (et le maillot, le cas échéant) correspondant à la place obtenue.

LE MATÉRIEL

Le matériel devra être conforme au règlement FFC Art. 10.2.21 L'usage de roues pleines à l'avant, n'est autorisé que dans les spécialités Contre La Montre (conformément au règlement UCI). Le changement de matériel sera autorisé lors des compétitions pour toutes les catégories. Le port des gants est obligatoire sur piste en compétition et lors des entraînements, échauffements.

UTILISATION DES MOYENS RADIO

Les coureurs ne peuvent porter ni utiliser aucun système de liaison-radio en piste. Les téléphones cellulaires ne sont pas admis lorsque les compétiteurs sont en piste (entraînement et échauffement compris).

PORT DU MAILLOT

Tous les coureurs engagés dans les épreuves individuelles devront être porteurs de la combinaison ou du maillot officiel de leur équipe à l'exception des épreuves de l'américaine pendant lesquelles les coureurs devront revêtir des maillots distinctifs si deux équipes (ou plus) d'une même équipes sont engagées.

ÉPREUVES

La réglementation FFC sera appliquée durant les épreuves.

Barème des pénalités : Les sont prises e, termes de :

- A => AVERTISSEMENT
- B => AMENDE
- C => DÉCLASSEMENT
- D => DISQUALIFICATION

La sanction sera communiquée immédiatement au speaker et fera ensuite l'objet d'un communiqué écrit.

AMENDES

Après avertissements et récidive, une amende peut être prononcée, selon le barème suivant :

- infractions identiques à celles définies dans la réglementation générale, route ou équipement (équipement, comportement, voie de fait)
- voies de faits, comportement dangereux ou incorrect : à partir de 32€ d'amende, selon la gravité des faits
- autres infractions :

La lettre désignant la sanction sera communiquée avec le nombre qui désignera l'effraction commise

- 1 - pour avoir quitté sa ligne pendant le sprint final
- 2 - pour avoir roulé sur la zone bleu lors du sprint
- 3 - pour passage volontaire sur la zone bleu au coirs de l'épreuve
- 4 - pour ne pas avoir tenu sa ligne dans les 200 derniers mètres de l'épreuve
- 5 - pour manœuvre illicite, faite pour empêcher son adversaire de passer
- 6 - pour manœuvre dangereuse dans le dernier virage
- 7 - pour manœuvre dangereuse au cours de l'épreuve
- 8 - pour être entré dans le couloir des sprinters alors que son adversaire s'y trouvait déjà
- 9 - pour s'être rabattu vers l'intérieur alors que son concurrent s'y trouvait déjà
- 10 - pour s'être rabattu à la corde obligeant ainsi son adversaire à sortir de la piste
- 11 - pour avoir tassé l'adversaire dans le but de le faire ralentir
- 12 - pour avoir dévié de sa trajectoire et avoir conduit son adversaire vers l'extérieur de la piste
- 13 - pour s'être rabattu trop rapidement après avoir dépassé son adversaire
- 14 - pour faute flagrante et volontaire contre
- 15 - pour avoir provoqué la chute de son adversaire
- 16 - pour avoir gêné son adversaire
- 17 - pour retard au départ
- 18 - pour avoir porté un seul dossard
- 19 - pour geste incorrect
- 20 - pour comportement incorrect
- 21 - pour avoir poussé son adversaire
- 22 - pour port de publicité sur le dos du maillot
- 23 - pour comportement incorrect envers un arbitre
- 24 - pour avoir plié ou modifié son dossard
- 25 - pour publicité non conforme sur le maillot/cuissard/équipement
- 26 - qualifié pour les et absent au départ sans justification
- 27 - pour avoir levé la main en guise de protestation
- 28 - pour avoir utilisé deux personnes pour informer son équipe/coureur
- 29 - pour insuffisance de matériel de rechange au départ
- 30 - Non port des gants de sécurité : départ refusé

N°	Infraction	Amende
P1	Retard au départ	16 €
P2	Absence non justifiée au départ d'une épreuve	32 €
P3	Demi-tour ou rouler en sens inverse sur la piste	32 €
P4	Non respect par l'entraîneur de la zone prévue pour le dépannage	16 €
P5	Lors d'une compétition télévisée, port de lunette ou de visière dans la zone d'attente, après avertissement (art 3.2.003)	150€



COMITÉ DE
BRETAGNE
CYCLISME

COORDINATEUR DES ACTIVITÉS

Michaël GILSON
m.gilson@ffc-bretagne.com
02 57 47 00 08

Comité de Bretagne de Cyclisme
14 rue des Livaudières
22600 Loudéac
<https://velodrome.cyclisme.bzh>